

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie) DU SIVOS GTT

## GÉNÉRALITÉS

### I – Présentation de l' Accueil périscolaire

L'Accueil périscolaire dépend du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert dont le siège social se situe à Tournedos-Bois-Hubert (27180) au 9 Rue de la Gendarmerie dans les locaux de la Mairie.

L'accueil périscolaire, agréé DDCS et déclaré à la CAF, est ouvert aux enfants du groupement scolaire les Lundis / Mardis / Jeudi et Vendredis le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h00 à 18h30 à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

Il mets à disposition des enfants :

- Rue de la Gendarmerie :
  - 1 salle d'activités
  - Une cour fermée
  - Un réfectoire
- Sur l'école de Sepmanville (Rue des longues mesures)
  - Un dortoir
  - Une salle de motricité
- Sur la commune de Tournedos Bois hubert
  - La salle polyvalente
  - Le terrain de sport communal

Les activités peuvent selon leurs natures avoir lieu en dehors des locaux sus-cités et feront l'objet d'un avertissement préalable aux familles.

### II – Présentation de l'équipe d'animation

#### 1) La direction :

Le pôle d'accueil périscolaire est sous la responsabilité de Mme **ISABELLE MARY**

#### 2) L'équipe pédagogique :

Conformément à la réglementation en vigueur et en fonction du nombre d'enfants accueillis, elle est composée d'animateurs/trices qualifiés, ou non , et éventuellement complétés par des stagiaires BAFA.

#### 3) Organisation :

Les enfants sont accueillis dans le souci de respecter le rythme de l'enfant, et de proposer des activités adaptées permettant également de concourir au bien-être de l'enfant tout en favorisant l'autonomie, dans le respect de la laïcité.

Les temps d'accueil sont réservés à des « ateliers libres » : jeux de société, dessins, puzzles, lecture, cour de récréation et aux devoirs pour les CP à CM2.

Pour le goûter, il est proposé aux enfants, au choix : pain avec des carrés de chocolat,ou confiture, ou miel, laitages (yaourt, fromage...), et fruits en fonction des livraisons de cantine.

Un projet pédagogique rédigé par la responsable de pôle est mis à disposition des familles sur simple demande.

# RÈGLEMENT - FONCTIONNEMENT

## I – Généralités

Le SIVOS de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert est une collectivité intercommunale régie par un conseil syndical composé de 9 titulaires et 9 suppléants dont la gestion courante est confiée à un président suppléé par un vice-président.

Le SIVOS GTT est financé :

- à 75 % par les 3 collectivités de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert
- à 18 % par les familles
- à 5% par des subventions CAF
- à 2% par les communes sous convention

## II – Inscriptions

Pour prétendre à l'accès de la garderie, les familles doivent impérativement être en conformité administrative ce qui signifie d'avoir retourné un dossier d'inscription complet et à jour par enfant.

Un dossier est considéré comme complet lorsqu'il est composé de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire de liaison, des informations sur la vaccination et d'une attestation d'assurance pour les activités périscolaires.

Le SIVOS GTT se réserve le droit de refuser temporairement une inscription si la famille n'est pas à jour dans le paiement des factures.

## III – Annulation

Les annulations d'inscriptions sont possibles à la seule condition de parvenir au minimum 24 heures avant l'absence sous peine de facturation.

Passé ce délai, en cas d'absence, un justificatif médical sera demandé pour prétendre à l'annulation de la facturation.

Pour être considérée comme valide, une confirmation de la réception de la demande d'annulation doit être réceptionnée par la famille.

## IV – Facturation

Les enfants sont accueillis matins et/ou soirs, la facturation est réalisée sous forme d'un forfait qui comprend le goûter le soir.

Le tarif appliqué tient compte de l'appartenance au SIVOS GTT ainsi que du Quotient Familial des familles selon un barème défini avec la CAF.

Les tarifs et détails de la facturation sont disponibles sur demande. (Voix Annexe)

Les factures sont à régler auprès de la trésorerie du Neubourg par Carte bancaire, CESU papier, chèques et/ou espèces.

Afin d'optimiser les procédures de recouvrement, la trésorerie du Neubourg utilisera désormais la **phase comminatoire** sur tous ses budgets : le recouvrement du titre non payé sera confié à un huissier de justice à l'issu d'un délai de 45 jours laissé au débiteur pour régler sa dette.

# ANNEXE

## TARIFS SIVOS 2021/2022

| 7h à 18h30<br>TARIFS Centre de Loisirs selon Quotient Familial (QF)<br>mercredi et vacances avec repas et goûter<br><b>Cotisation annuelle 1er enfant : 8€</b><br><b>Cotisation annuelle 2eme enfant : 6€</b><br><b>Cotisation annuelle 3eme et + : 5€</b> |         | 7h à 8h40<br>TARIFS Garderie MATIN<br>selon quotient familial (QF)                |        |
|--|---------|---|--------|
| QF   |         | QF  | Tarifs |
| inférieur à 300€   | 4,20 €  | inférieur à 300€  | 0,45 € |
| de 301€ à 500€   | 6,30 €  | de 301€ à 500€  | 0,70 € |
| de 501€ à 700€   | 8,40 €  | de 501€ à 700€  | 0,90 € |
| de 701€ à 900€   | 10,50 € | de 701€ à 900€  | 1,10 € |
| de 901€ à 1100€  | 12,60 € | de 901€ à 1100€   | 1,30 € |
| de 1101€ à 1300€   | 14,70 € | de 1101€ à 1300€  | 1,50 € |
| de 1301€ à 1500€   | 16,80 € | de 1301€ à 1500€  | 1,60 € |
| de 150€ et plus  | 18,00 € | de 150€ et plus   | 1,90 € |
|  |         | 16h10 à 18h30<br>TARIFS Garderie SOIR avec goûter<br>selon quotient familial (QF) |        |
|  |         | QF  | Tarifs |
|  |         | inférieur à 300€  | 0,70 € |
|  |         | de 301€ à 500€  | 1,00 € |
|  |         | de 501€ à 700€  | 1,30 € |
|  |         | de 701€ à 900€  | 1,60 € |
|  |         | de 901€ à 1100€   | 1,90 € |
|  |         | de 1101€ à 1300€  | 2,20 € |
|  |         | de 1301€ à 1500€  | 2,50 € |
|  |         | de 150€ et plus   | 2,80 € |

## TARIFS HORS SIVOS

| 7h à 18h30<br>TARIFS Centre de Loisirs selon Quotient Familial (QF)<br>mercredi et vacances avec repas et goûter<br><b>Cotisation annuelle 1er enfant : 10€</b><br><b>Cotisation annuelle 2eme enfant : 8€</b><br><b>Cotisation annuelle 3eme et + : 7€</b> |               |
|---|---------------|
| QF  | Tarifs/enfant |
| inférieur à 300€  | 5,20 €        |
| de 301€ à 500€  | 7,30 €        |
| de 501€ à 700€  | 9,40 €        |
| de 701€ à 900€  | 11,50 €       |
| de 901€ à 1100€   | 13,60 €       |
| de 1101€ à 1300€  | 15,70 €       |
| de 1301€ à 1500€  | 17,80 €       |
| de 1500€ et plus  | 19,00 €       |

L'inscription aux sorties et certaines activités sera susceptible d'engager une participation complémentaire.